

Savez-vous planter une haie à la mode de chez nous ?

Une haie champêtre, pleine de vie, accueillant généreusement plantes et animaux... À en croire certains échos ou à voir l'évolution de nos paysages, il s'agit d'une véritable révolution culturelle¹ !

À quoi servent les haies ?

Les haies et les bosquets ont été créés pour répondre aux besoins des activités agro-pastorales. Avec l'arrivée de l'agriculture intensive, ceux-ci furent détruits en grande partie afin d'offrir de plus grands espaces de monocultures, entraînant de ce fait des problèmes écologiques importants : érosion du sol par le vent et la pluie, diminution de la biodiversité, etc. En effet, la haie, outre séparer physiquement des espaces, remplit différentes fonctions écologiques :

- elle crée un micro-climat favorable : diminution de la force du vent, réduction de l'évaporation, élévation de 1 à 2 °C des températures diurnes et nocturnes des sols, élévation de la température de l'air jusqu'à 5 °C;
- elle régule et épure les eaux, protège les sols en freinant notamment l'écoulement d'eaux sur les pentes;
- zone de transition, la haie accueille une diversité de la flore procurant nourriture et refuge aux oiseaux et à d'autres espèces (dont les chauve-souris). Cet ensemble s'équilibre et empêche notamment le pulvérisement de parasites nuisibles aux cultures;
- elle produit du bois utile, fournit des fruits (sureaux, noisetiers, prunelliers...), tisanes, de la vannerie, etc.;
- enfin, la haie participe à la (re)construction des paysages, offrant un cadre de vie agréable ou camouflant des éléments défigurant un site.



© Patrick Pochon

mi-mars, tout en évitant les périodes de gel ou de fortes pluies; tailler (pas entre mars et août quand les arbres fleurissent et que les oiseaux nidifient); recéper (couper près du niveau du sol) certaines espèces à croissance rapide en hiver, etc.

Le travail ne manque pas, mais sera différent selon le type de haie que vous choisirez (libre, brise-vent, taillée, etc.), la structure et les espèces.

Divers documents ou organismes offrent toutes les informations techniques utiles¹.

Parlez-en aux voisins

Réglementairement, les arbres à haute tige (dont la taille peut atteindre une hauteur supérieure à 3,50 m) doivent être plantés à une distance de 2 m de la limite mitoyenne des propriétés, et les autres arbres ou arbustes, à une distance minimale de 50 cm. Toute haie plantée sur la ligne séparatrice est réputée mitoyenne... Renseignez-vous sur la législation² et dialoguez avec vos voisins!

Coup de pouce

La Région wallonne offre une aide financière pour l'entretien et la plantation de haies indigènes... mais uniquement pour des haies d'une longueur de 100 mètres minimum³.

Chaque année, l'opération « refuges naturels » en Région bruxelloise et l'opération Sainte-Catherine en Région wallonne permettent d'acquérir des plants d'espèces indigènes⁴.

Joëlle VAN DEN BERG

Oubliez la triste rangée de thuyas

Pour assumer ses rôles écologique et paysager, il s'agira de choisir une haie composée d'espèces indigènes, adaptées au type de sol, au climat local et à l'ensoleillement. Le mélange des essences augmente son intérêt biologique. Le choix d'espèces exotiques peut par contre conduire à de graves perturbations écologiques. Ces espèces sont en outre souvent plus coûteuses que les espèces indigènes.

À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine

Automne et hiver sont les saisons propices pour réaliser concrètement votre projet de haie : planter une nouvelle dans le jardin ou dans un terrain aux abords de l'école ou du local; faire les travaux d'entretien; ou encore restaurer une haie des environs, en accord avec le propriétaire.

Au planning : planter les arbres et arbustes entre mi-octobre et

¹ « Haies libres : une révolution culturelle ! » In SaluTERRE, n° 85, août 2004, périodique des Amis de la Terre.

² Des informations techniques dans : « Les haies au jardin », cahier n° 8, Les Amis de la Terre (081 40 14 78); « Guide pour la plantation de haies », brochure technique n° 3, DGRNE (081 33 51 80 - si indisponible, consultable au Réseau IDée, 02 286 95 70); Fiche Conseil n° 43 « Promouvoir la haie », Réseau Éco-Consommation (071 300 301 - www.ecoconso.be); « La haie sauvage : un milieu plein de vie ! », fiche pratique refuge naturel n° 4, RNOB (02 245 55 00 - www.rnob.be). À la Médiathèque : « Derrière la haie », 2002, assez technique (TM2361) et « Des haies et des oiseaux », pratique (TM9803) - www.lamediatheque.be.

³ DGRNE, Direction de la Nature (081 33 56 08) E-mail : DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be ou l'IBGE, Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (02 775 75 75) ou Service Éco-conseil de la commune.

⁴ Semaine de l'arbre de la RW, le noisetier est à l'honneur cette année <http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/index.htm>. Opération « refuges naturels » en Région bruxelloise, RNOB, 02 245 55 00 - www.mob.be.